

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Date et heure de la séance : 20 décembre 2023 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absents : 1

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Florian CATINOT, Jacques DUBOISSET et Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAFAIRE – M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS et Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Jean-Paul PRESLE – M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Christelle MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques DUBOISSET.

Absents : M. Thibaut FABRY

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/12/20/001

OBJET : Travaux – TE63 – Mise en valeur du giratoire Avenue Centrale.

Monsieur MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage prévus dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'Avenue Centrale.

Les aménagements de voirie et d'éclairage public incombent à Clermont Auvergne Métropole, maître d'ouvrage et porteur de ce projet.

En ce qui concerne, la mise en valeur des éclairages de giratoires sur l'espace public, la compétence demeure communale.

L'opération consiste à poser un matériel d'éclairage neuf et adapté à la mise en valeur du centre du giratoire. Un équipement spécifique avec le nom de la commune sera apposé au centre du giratoire. Les lettres seront translucides afin qu'un faisceau de lumière passe au travers. Ainsi, plusieurs couleurs pourront être projetées à l'intérieur des lettres. Pour les manifestations communales, les commémorations, les événements sportifs par exemple, la commune pourra faire le choix d'adapter ces couleurs.

L'installation d'éclairage sera raccordée au réseau d'éclairage public.

La coupure de cette installation correspondra à celle prévue pour l'éclairage public selon les mêmes périodes et les mêmes horaires afin d'obtenir une cohérence d'ensemble.

Monsieur MORIN sollicite l'inscription au programme d'éclairage public du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63) et ce pour une réalisation sur l'année 2024.

Il est rappelé que la commune participe par le biais d'un fonds de concours en fonction d'une répartition entre le TE63 et la commune déterminée selon les statuts du TE63.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **26 000 € HT** et le fonds de concours communal s'élèverait à **15 600,24 € HT**.

La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y a lieu.

Monsieur MORIN indique que ce point a été présenté à la Commission « travaux » le mardi 12 décembre 2023.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- **approuver** la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63).
- **accepter** de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de 15 600,24 € HT, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- **autoriser** le Maire ou l'Adjoint aux Travaux, à signer la convention de financement des travaux d'éclairage de la mise en valeur du giratoire de l'Avenue Centrale.
- **dire** que les crédits budgétaires seront inscrits lors de la prochaine décision budgétaire.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE, Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET).

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 21 décembre 2023

Reçu en préfecture le 22 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.